SCCNRS
La Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon

SCCNRS

La Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon

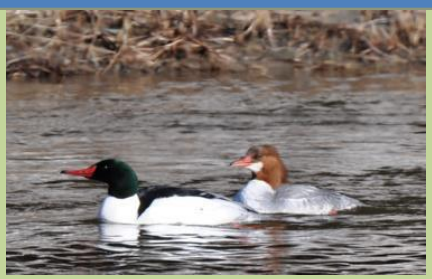
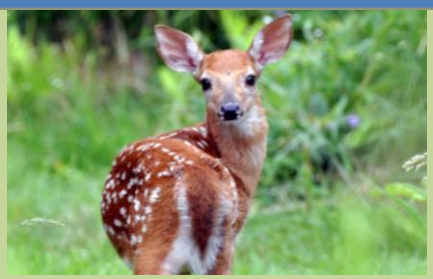

Photos : Laurier Busque

Créée à l'automne 2003, la Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon a pour mission la protection et la conservation à perpétuité du patrimoine environnemental et des milieux naturels de grande valeur écologique dans la région de la rivière au Saumon. Ce territoire de plus de 300 km^2 faisant partie de la région naturelle des Appalaches constitue un prolongement naturel du parc national du Mont-Orford situé dans les Cantons-de-l'Est au Québec.

Buse à queue rousse
Photo : Jeffrey MacDonald

À l'instar du reste du Québec, le territoire estrien contient trop peu d'aires protégées selon SNAP- Québec. En Estrie, à peine un peu plus de 3 % du territoire était protégé en 2017. Les terres privées représentent la quasi-totalité du territoire, donc les efforts de conservation de la SCCNRS sur son territoire d'action sont critiques.

La mission de la SCCNRS se réalise selon une stratégie de conservation élaborée pour le corridor de la rivière au Saumon. Elle vise à créer des noyaux de conservation sur les terres privées et à maintenir un lien entre eux afin de favoriser le déplacement et la dispersion des espèces fauniques et floristiques présentes sur le territoire.

Corridor appalachien
Appalachian Corridor

Cette stratégie de conservation de la SCCNRS s'intègre à la démarche de conservation « transfrontalière » de la région des Appalaches développée par l'organisme de conservation *le Corridor appalachien (ACA)*.

www.sccnrs.ca **info@sccnrs.ca**
912, chemin Valley, Canton de Melbourne, RR1, Kingsbury (Québec) J0B 1X0
NE : 87882 2501 RR0001

Des résultats significatifs

Le territoire visé par la SCCNRS ne possédait pas, originalement, de secteurs protégés sous l'égide de fiducies foncières ou d'organismes de conservation nationaux et régionaux. Seule une portion du parc national du Mont-Orford d'une superficie de 19 km^2 détenait un statut légal de protection. Depuis 2003, de grands pas ont été franchis et plusieurs secteurs du corridor naturel bénéficient maintenant d'une protection à perpétuité. Ainsi, la Société de conservation est actuellement propriétaire de terrains totalisant près de 178 hectares (438acres). De plus, elle négocie des ententes de conservation auprès de certains propriétaires engagés dans une démarche de protection de milieux naturels situés sur leur propriété. Ces résultats démontrent l'intérêt des particuliers et des communautés locales à protéger la qualité de leur environnement et à préserver la beauté de leurs paysages.

Cinq propriétés sont actuellement détenues par la SCCNRS : Quatre réserves naturelles et la forêt de chênes du Canton de Cleveland.

Une réserve naturelle est un statut de protection qui reconnaît la volonté d'un propriétaire de vouer sa terre à la conservation. Plus spécifiquement, c'est une propriété privée qui possède des caractéristiques écologiques d'intérêt pour la conservation et qui est légalement reconnue par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Les propriétés (2019)

La réserve naturelle Madakik (Canton de Melbourne, 7,34 ha [*18,14 acres*]) a été acquise en 2003. Elle est traversée d'ouest en est par la rivière au Saumon, protège la plaine d'inondation et le lit de cette dernière. Le territoire, marqué par l'agriculture qui s'y pratiquait, est caractérisé par diverses friches, dont une friche arboricole riveraine, un peuplement de feuillus et de résineux et quelques milieux humides.

Réserve naturelle Madakik
Photo : Laurier Busque

Cette réserve naturelle abrite :

- 117 espèces floristiques, dont des espèces inféodées aux milieux aquatiques,
- 2 espèces en situation précaire,
- 2 espèces vulnérables à la récolte, et
- environ 60 espèces fauniques, dont trois espèces en situation précaire.

L'orignal et le renard roux transitent occasionnellement par la réserve naturelle.

La réserve naturelle du Ruisseau-Gulf (Racine, 27,8 ha [*68,7 acres*]) a été acquise en 2004. Elle chevauche une partie de la forêt refuge du coteau de Flodden. En fait, plus de la moitié du territoire fait partie de cette érablière à bouleau jaune exceptionnelle. La réserve naturelle est caractérisée par une vallée à relief accidenté entre deux collines où l'on observe des affleurements de serpentine. Le territoire protège la source du ruisseau Gulf, trois peuplements forestiers et un milieu ouvert vestige d'un ancien pâturage. Bon nombre de milieux naturels protégés dans cette réserve constituent des habitats de qualité, tout particulièrement pour les salamandres.

Réserve naturelle du Ruisseau-Gulf
Photo : Laurier Busque

La réserve naturelle abrite :

- plus de 94 espèces floristiques, dont deux espèces en situation précaire et une espèce vulnérable à la récolte.
- Environ 35 espèces fauniques, dont trois espèces en situation précaire.

Le cerf de Virginie et l'orignal transitent occasionnellement par la réserve naturelle.

La réserve naturelle du Lac-Brais (Racine, 101,8 ha [*251,6 acres*]) a été acquise en trois temps en 2005 (Ferme Patris), en 2006 (Thorel-Germain) et en 2007 (Fermes Jacques Dupont). Elle couvre partiellement deux collines et la vallée d'un des principaux tributaires du lac Brais. Le relief y est accidenté et les affleurements rocheux fréquents. Le territoire protège trois tributaires du lac Brais, une douzaine de peuplements forestiers, dont plusieurs érablières, une friche vestige de l'usage agricole du territoire, un champ agricole typique, de même que quelques marécages arbustifs et prairies humides herbacées.

Réserve naturelle du Lac-Brais
Photo : Laurier Busque

La réserve naturelle abrite :

- plus de 110 espèces floristiques, dont 62 espèces d'herbacées et quelques espèces de mousses et de lichens,
- plus d'une centaine d'espèces fauniques, dont des espèces inféodées aux milieux aquatiques,
- une cinquantaine d'espèces d'oiseaux, et
- deux espèces d'amphibiens en situation précaire.

Le coyote, l'ours noir et l'orignal transitent occasionnellement par la réserve naturelle.

La réserve naturelle du Lac-Bran-de-Scie (Canton Orford, 18,9 ha [*46,7 acres*]) a été acquise en deux temps : par un don écologique de Mme Thibert en 2005 et d'un achat de Mme Thibert en 2007. Cette réserve est localisée dans une vallée encaissée où s'écoule, entre autres, le principal tributaire du lac Bran de Scie. Elle protège quatre peuplements forestiers, dont une cédrière où l'on trouve des individus centenaires, une prairie humide, un grand étang de castor et une friche herbacée, vestige d'activités agricoles. Les milieux humides et aquatiques y constituent des habitats de qualité pour les amphibiens.

Réserve naturelle du Lac-Bran-de-Scie
Photo : Raymond Lalonde

La réserve naturelle abrite :

- 55 espèces floristiques, notamment deux espèces vulnérables à la récolte,
- plus de 70 espèces fauniques, dont près de 50 espèces d'oiseaux nicheurs et
- trois espèces d'amphibiens en situation précaire.

Le cerf de Virginie et l'orignal transitent occasionnellement par la réserve naturelle.

La forêt de chênes de Cleveland (Canton de Cleveland, 22 ha [54,3 *acres*]) a été acquise en 2008. La forêt rare de Cleveland correspond à un petit peuplement de chêne rouge. Elle occupe la partie sommitale d'une basse colline où la chênaie à érable à sucre côtoie les érablières rencontrées sur les versants. La présence d'une chênaie rouge dans les environs de la municipalité de Cleveland est assez inusitée. Bien que l'on puisse encore rencontrer sporadiquement le chêne rouge dans le sous-domaine de l'érablière à tilleul de l'Est, la présence d'une chênaie

Forêt de chênes de Cleveland
Photo : Laurier Busque

au cœur de la région de l'Estrie peut être considérée comme exceptionnelle. Il s'agit, en effet, d'une localisation périphérique par rapport à la répartition actuelle de ce type de chênaie au Québec. Cette chênaie rouge est un écosystème forestier exceptionnel pour le Québec en raison de la grande rareté de ce type de forêt au sein du sous-domaine de l'érablière à tilleul de l'Est et de son excellent état de préservation. (MMNRFP). Le fonds d'acquisition a été constitué avec : MDDEP, FHQE, Environnement Canada et Fondation EJLB. En 2008, la SCCNRS a constitué pour la première fois un fonds de sauvegarde constitué avec : Toyota Richmond, Gabriel Couture et fils, Caisse populaire Desjardins Richmond et plusieurs donateurs particuliers du Val-Saint-François.

Propriétés détenues par Corridor appalachien en cours de transfert (2019)

Boisé du Lac-à-la-Truite

(Orford, 18,63 ha [46,03 acres] a été protégée en 2016 par Corridor appalachien, en collaboration avec l'Association des riverains du Lac-à-la-truite. La propriété abrite une majestueuse érablière mature abritant une flore forestière riche et luxuriante caractéristique des sols saturés en eau pendant une partie de l'année, et abritant de nombreux amphibiens, dont une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. De petits ruisseaux forestiers intermittents sont également présents sur la propriété, habitats de salamandres de ruisseaux. Une tourbière a été localisée en bordure du principal tributaire du Lac-à-la-Truite. Elle est caractérisée par des sols moussus sensibles au piétinement, et qui recèle des plantes carnivores. Par ailleurs, la géologie particulière du secteur, avec des affleurements de serpentine, constitue un élément d'intérêt pour cette propriété. La serpentine est une roche vert sombre ayant une composition particulière et qui, lorsqu'elle est exposée à la surface, permet à une flore particulière de s'établir.

Le Boisé du Lac-à-la-Truite
Photo : Corridor appalachien

La propriété Collins – Le Havre d'Orford

(Orford, 18,93 ha [46.77 acres]) a été protégée en 2017 par Corridor appalachien, en collaboration avec des citoyens du secteur, et elle est adjacente (le long de sa limite est) à la Réserve naturelle du Lac-Brandon-de-Scie. Elle est également située à environ un kilomètre au nord-est du parc national du Mont-Orford, une aire protégée de tenure publique. Sa protection participe ainsi au maintien d'habitats de qualité pour diverses espèces représentatives de la région naturelle. Les ruisseaux présents sur la propriété offrent des habitats de qualité pour les salamandres de ruisseaux et le milieu humide permet d'abriter différents types d'amphibiens. Collins – Le Havre d'Orford protège sept peuplements forestiers et une prairie humide.

Le Havre d'Orford
Photo : Corridor appalachien

La propriété abrite :

- Plus de 130 espèces floristiques,
- Près d'une trentaine d'espèces aviaires,
- Deux espèces fauniques en situation précaire.

Plan de localisation des proprietes de la SCCN RS et en cour de transfert

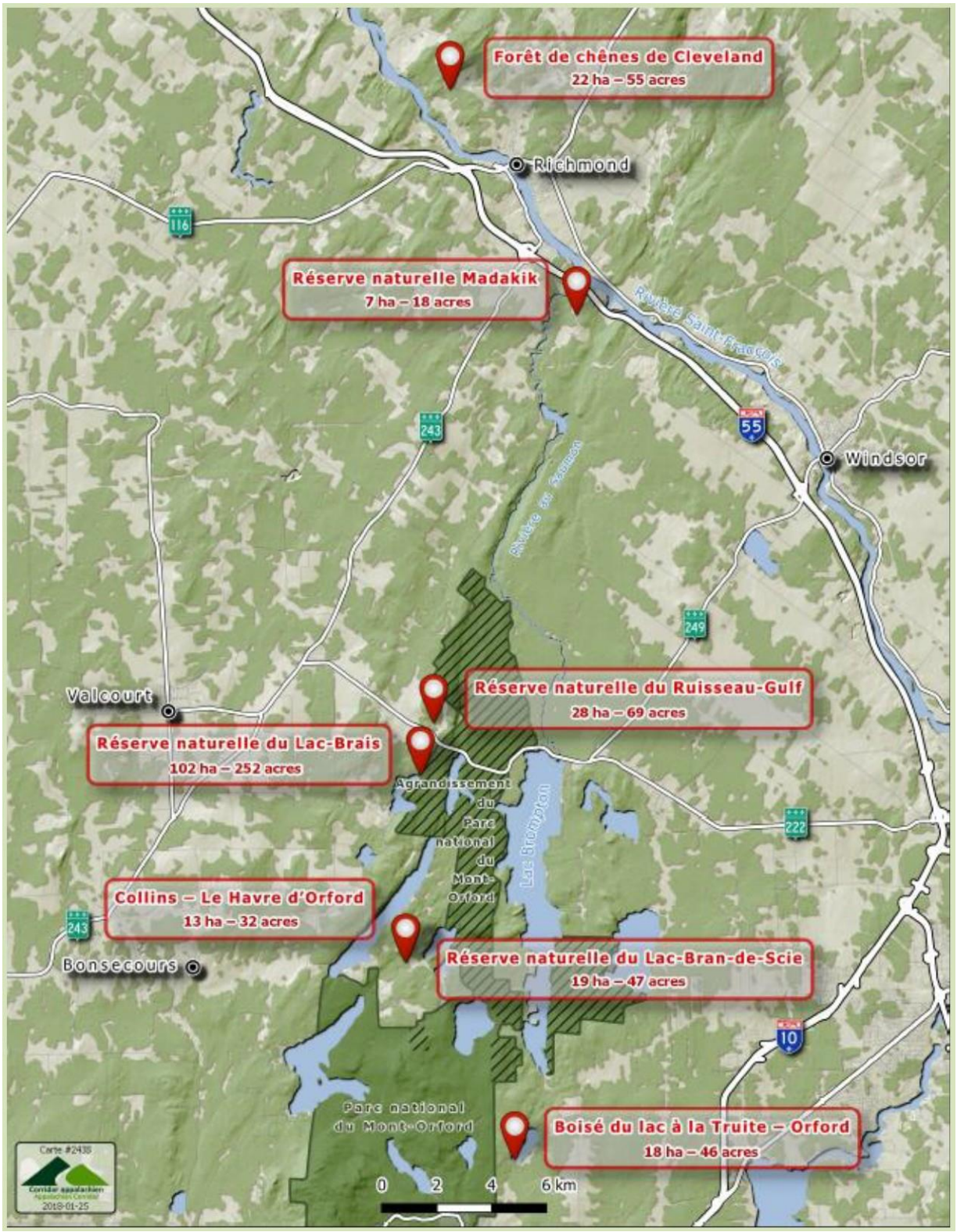

PropriiHes de la SCCNRS
Source : Corridor appalachien

Fonds de roulement

Afin de maintenir ses activités et voir à la protection perpétuelle de ses actifs, la Société opère avec un minimum de fonds provenant de ses membres, donateurs et subventions gouvernementales. Tous les fonds ainsi récoltés vont directement à la cause sans aucun salaire ni frais de gestion payés à des employés ou des tiers.

La contribution des donateurs et subventions sont vitales pour la continuité des opérations de la SCCNRS.

Fonds d'immobilisations et d'acquisitions

Afin de remplir son mandat, la Société doit voir à la sauvegarde et la préservation de milieux naturels par l'acquisition de terrains, de droits réels sur des propriétés privées et maintenir et mettre en valeur ces écosystèmes selon les principes du développement durable pour le bénéfice de la collectivité et des générations futures et pour promouvoir la protection du patrimoine paysager rural et bâti.

De plus, la Société mène des activités de protection, de sensibilisation, d'éducation et de recherche pour les utilisateurs du territoire, les autorités publiques et le public en général afin de les familiariser à cette forme de protection de l'environnement.

Pour satisfaire ces exigences, la Société recueille des dons, legs ou autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières auprès du public et des organismes publics ou privés.

Fonds de sauvegarde

Toujours en rapport avec son mandat et afin d'assurer la protection à perpétuité des propriétés protégées par la SCCNRS, un fonds de sauvegarde est créé lors de chaque nouvelle acquisition.

Ces fonds servent exclusivement à la protection perpétuelle des propriétés protégées incluant le suivi et la surveillance des sites et l'entretien des aménagements et des sentiers (le cas échéant).

La Société sollicite activement le public et des organismes publics ou privés pour obtenir des dons en argent afin d'établir les fonds requis. La Société a pour objectif de recueillir au moins 250 000 $ au cours des 5 prochaines années.

Faire un don à la SCCNRS

Tout individu ou entreprise peut faire un don, legs ou autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières. La SCCNRS est un organisme de bienfaisance enregistré (no. 87882 2501 RR0001) et tous les donateurs peuvent ainsi recevoir un reçu de charité aux fins d'impôts équivalent à la valeur du don.

Pour les dons en argent ou pour devenir membre de la Société, simplement compléter le formulaire à la fin de ce document et le faire parvenir à la Société au ***912, chemin Valley, Canton de Melbourne, RR1, Kingsbury (Québec) J0B 1X0***. Un reçu vous sera alors rapidement acheminé pour le montant de votre don.

Pour discuter de la possibilité d'établir un legs ou autres contributions afin de protéger une propriété à grande valeur écologique, simplement communiquer avec nous au 819-826-1041. Nous serons heureux de vous rencontrer et établir un plan de protection à perpétuité pour votre propriété.

Faire un don et devenir membre de la SCCNRS

Formulaire d'adhésion à la SCCNRS

Je souhaite devenir :

Membre actif : 20,00 $ par année ☐

Membre associé : 20,00 $ par année ☐

Toute adhésion vous donne droit à un reçu de charité

Comptant ☐ Chèque ☐

Fait à l'ordre de :
Société de conservation du corridor naturel
de la rivière au Saumon (SCCNRS)
912 chemin Valley, Canton de Melbourne,
RR 1 Kingsbury (Québec) J0B 1X0

Pour faire un don à la SCCNRS

25,00 $ ☐ 50,00 $ ☐ 100,00 $ ☐

Autre : _____ $ ☐

Je désire recevoir un reçu de charité ☐

Comptant ☐ Chèque ☐

Fait à l'ordre de :
Société de conservation du corridor naturel
de la rivière au Saumon (SCCNRS)
912 chemin Valley, Canton de Melbourne,
RR 1 Kingsbury (Québec) J0B 1X0

Nom : _____

Adresse : _____

Ville / Code Postal : _____ / _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

1. **Membre actif.** Est membre actif de la Société toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de la Société et se conformant aux normes d'admission établies de temps à autre par résolution du conseil d'administration, à laquelle le conseil d'administration, sur demande à cette fin, accorde le statut de membre actif. Les membres actifs ont le droit de participer à toutes les activités de la Société, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter. Ils sont éligibles comme administrateurs de la Société.

   Un membre actif bénéficiant de ce statut à titre de représentant désigné d'un membre associé est automatiquement disqualifié comme membre actif advenant :

   a) sa destitution par le membre associé qui l'a désigné, ou
   b) le retrait ou la radiation du membre associé qui l'a désigné.

2. **Membre associé**. Est membre associé de la Société toute corporation, association ou personne morale intéressée aux buts et activités de la Société et se conformant aux normes d'admission établies de temps à autre par résolution du conseil d'administration, auquel le conseil d'administration, sur demande à cette fin, accorde le statut de membre associé. Les membres associés n'ont pas comme tel le droit d'assister aux assemblées des membres, mais ils peuvent, par lettre de créance remise au secrétaire de la Société, désigner un représentant, lequel bénéficie automatiquement du statut de membre actif de la Société et jouit, à ce titre, de tous les droits et pouvoirs accordés par le présent règlement aux membres actifs de la Société, y inclus ceux d'assister et de voter aux assemblées des membres et d'être éligibles comme administrateurs de la Société.

   Tout membre associé peut, en tout temps, destituer son représentant en avisant, par écrit, ce membre et le secrétaire de la Société de cette destitution, et remplacer ce représentant par une autre personne, par lettre de créance remise au secrétaire de la Société.